



CONSEIL MUNICIPAL DU 02 OCTOBRE 2020

COMPTE-RENDU

En début de séance, le procès-verbal de la réunion en date du 26 juin 2020 est soumis à l'approbation des élus. Il est adopté à l'unanimité.

FINANCES -Le Conseil Municipal décide de sortir de l'inventaire communal différents biens informatiques et téléphoniques. La commune de Nargis, propriétaire des locaux de la boulangerie et de l'épicerie décide d'accorder une participation financière exceptionnelle de 732 € pour la boulangerie et de 450 € à l'épicerie en raison de la crise sanitaire liée à la lutte contre la propagation de la COVID-19. Le Conseil Municipal fixe à compter du 15 octobre 2020, les tarifs et redevances des concessions du columbarium et du jardin du souvenir. Il octroie la délégation au maire concernant les contrats et les indemnités d'assurance tant pour la commune que le service des eaux et autorise la subdélégation de ladite compétence à chacun des adjoints. Il revalorise l'aide de fin d'année versée aux agents communaux de 15 € maximum.

SERVICE DES EAUX - Le Conseil Municipal vote des crédits supplémentaires correspondant au montant de la subvention accordée par l'Etat au titre du DSIL- Dotation de soutien à l'investissement local- (175 928 €) (travaux de réhabilitation du château d'eau). Le dossier portant sur la cession du véhicule IVECO est retiré de l'ordre du jour, faute d'informations suffisantes. Le Conseil Municipal fixe à compter du 1er janvier 2021 les tarifs du Service des Eaux. Ces montants sont identiques aux tarifs appliqués en 2020. Il adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable (RPQS) pour l'année 2019.

DIVERS -Le Conseil Municipal maintient à compter du 1^{er} janvier 2021, l'application de la taxe d'aménagement au taux de 5 % sur l'ensemble du territoire communal, l'exonération totale pour les commerces de détail d'une surface de vente inférieure à 400 m². Le Conseil Municipal décide l'exonération de la taxe d'aménagement les abris de jardin supérieurs à 5 m², pigeonniers et colombiers soumis à déclaration préalable. Le Conseil Municipal établit la liste des contribuables susceptibles de siéger à la Commission Communale des Impôts Directs (C.C.I.D.) de Nargis en qualité de titulaires et suppléants. Le Conseil Municipal nomme pour six ans, trois propriétaires qui siégeront au bureau de l'Association foncière de Nargis, suite au renouvellement de bureau.

INTERCOMMUNALITE : Le Conseil Municipal désigne deux commissaires (1 titulaire - 1 suppléant) susceptibles de siéger à la commission intercommunale des impôts directs. Il prend acte de la présentation du rapport d'activités 2019 de la CC4V et du rapport annuel 2019 du SPANC (service public d'assainissement non collectif).

AFFAIRES DIVERSES - Le Conseil Municipal ne souhaite pas nommer de délégués qui siégeront au CFA-EST-LOIRET pour le moment, dans l'attente de plus amples informations. Le Conseil Municipal est informé de l'avancement des travaux de réhabilitation du château d'eau. La demande de subvention auprès de l'Agence de l'eau est en cours d'élaboration. Il est informé qu'une demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

« sécheresse » pour la période du 1^{er} avril au 31 décembre 2019 a été transmise en Préfecture. Il lui est indiqué que la consultation est lancée auprès des entreprises concernant le marché de voirie 2020. Le Conseil Municipal est informé de la signature de la convention avec l'association VOX POPULI ayant son siège au cinéma VOX à Château-Renard. Ce projet de cinéma itinérant a reçu le soutien moral et financier de la 3CBO et de la CC4V. Il apprend qu'en raison de la crise sanitaire, la cérémonie du 11 novembre se déroulera avec un nombre de participants restreint et dans le respect des gestes barrières. Il est avisé que le SIIS organise en avril 2021 un séjour en classe de mer. Une participation exceptionnelle sera demandée au CCAS des communes membres du SIIS pour ces enfants en raison de la crise sanitaire. Il signale que le repas des Aînés est annulé et qu'en remplacement de celui-ci, il a été opté pour un coffret repas préparé par M. Hersant, traiteur à Nargis, Ce coffret sera remis à la salle polyvalente le 15 novembre prochain.

Le Conseil Municipal est informé qu'une campagne de vaccination contre la grippe se déroulera à Nargis, salle polyvalente, du 15 octobre au 30 novembre les mardis de 19 h à 19 h 30 et les jeudis de 12 h 30 à 13 h 30.

Il prend connaissance de décisions du Maire prises par délégation du Conseil Municipal. Deux concernent la vente de concessions cinquantenaires au cimetière de Nargis et la troisième porte sur la souscription d'un emprunt auprès du Crédit Agricole (600 000 €) pour financer les travaux de réhabilitation du château d'eau.

Enfin, il évoque différentes questions de gestion courante.

La séance est levée à 23 h 30.

NARGIS, le 15 octobre 2020